



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Alpes

Dossier suivi par : Christine PRADELHE

Objet : demande de permis de construire

Mairie de Sigottier

MAIRIE

Le Village

05700 SIGOTTIER

A Gap, le 13/11/2023

numéro : pc16722H0002

adresse du projet : SERRE DU FUMIER 05700 SIGOTTIER

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 08/12/2022

reçu au service le : 23/12/2022

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

SARL SOLAIREPARCA 124 / M. VERRON

ROMAIN

215 RUE SAMUEL MORSE

34000 MONTPELLIER

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Complément de dossier reçu à l'UDAP le 03/10/2023.

Conformément au projet modifié suite à l'avis de la CDNPS (projet examiné lors de la séance du 20/06/2023):

- L'emprise du projet est réduite d'au moins 10 mètres en retrait le long de sa limite Est, afin de maintenir la ripisylve fonctionnelle du Büech.

- Comme précisé dans le dossier, l'ensemble des éléments techniques (clôtures, locaux techniques) seront de teinte gris lauze (RAL 7006).

L'architecte des Bâtiments de France

Cécile MARTIN RAFFIER